

PROJET PEDAGOGIQUE FORMATIONS :

Tuteur de proximité : les bases

Tuteur de proximité : l'approfondissement

Tuteur référent

Maître d'apprentissage

Formation labellisée par UNIFAF au titre de la CPNE de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif le 01 Septembre 2011

Plateforme régionale : Institut Saint Laurent 41, chemin du chancelier
69 130 ECULLY

Tél : 04 78 33 46 20 - Fax : 04 78 33 44 12

www.institutsaintlaurent.com

Groupement de partenaires régionaux Rhône-Alpes

Les enjeux et objectifs de cette formation sont :

- Promouvoir la fonction tutorale/maître d'apprentissage pour valoriser et renforcer la tradition de transmission des savoirs faire et savoir être des secteurs : sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.
- Favoriser l'évolution et le développement des bonnes pratiques professionnelles par leur transmission dans le cadre du tutorat, mais également grâce à la synergie créée par l'alternance organisme de formation /site qualifiant.
- Permettre aux établissements et services de s'inscrire dans une démarche de sites qualifiants par la professionnalisation des salariés.
- Donner aux tuteurs/maître d'apprentissage les éléments nécessaires à l'accomplissement de leur mission par la constitution de supports pédagogiques efficaces reposant sur les principes éthiques de la branche.
- Permettre une transmission des pratiques et des principes éthiques par ceux qui sont en contact direct avec les usagers.
- Favoriser, dans les parcours de qualification, l'émergence des compétences susceptibles d'être valorisées dans un processus VAE.
- Mettre en œuvre les réformes des diplômes en travail social, en dotant les établissements de professionnels compétents pour le travail d'évaluation d'épreuves de certification.

Les divers modules de formation (Tuteur de proximité, les bases – Tuteur de proximité, approfondissement, Tuteur référent et maître d'apprentissage) seront dispensés selon les principes de l'alternance, mettant en lien les travaux produits lors des regroupements et les mises en application en situation de tutorat dans les sites qualifiants.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre s'appuieront sur l'individualisation afin que chaque tuteur puisse construire des outils adaptés à son contexte institutionnel dans le respect des projets de chaque structure.

L'accent sera mis sur la spécificité des pratiques de la branche professionnelle, sur ses valeurs, sur le sens donné aux savoirs faire relationnels.

Groupement de partenaires régionaux Rhône-Alpes

Un formateur sera chargé du suivi de chaque groupe de bénéficiaires en formation. Il assurera l'animation des temps de groupe (accueils et bilans des sessions), l'explicitation des diverses méthodologies pédagogiques et leur mise en œuvre. Il aura également la responsabilité d'évaluer la progression et la qualité des productions individuelles en lien avec chaque module. Il sera sollicité pour une supervision à distance des travaux pratiques mis en ligne en fonction de l'avancée et de la spécificité des groupes de bénéficiaires.

Les contenus de la formation conformes au cahier des charges s'articuleront selon trois axes :

- Organisation générale du tutorat,
- Supervision du dispositif tutoral,
- Evaluation et amélioration du dispositif tutoral.

Ils permettront, de manière générale :

- d'acquérir la démarche et les outils du tuteur,
- un entraînement à la mise en œuvre de l'accompagnement de tutoré/apprenti,
- de réfléchir sur les attitudes, postures du tuteur/maître d'apprentissage en action.

L'ensemble du dispositif est construit selon la progression suivante :

- Connaissance et mise en œuvre de l'accueil, de l'intégration dans le stage et de l'accompagnement en proximité à partir de supports pédagogiques,
- Capacité à construire le dispositif de formation en site qualifiant et à habiter la fonction de tuteur de proximité,
- Capacité à se situer en référence à une mission institutionnelle autour de la formation en site qualifiant et vue de la participation à l'élaboration d'une politique formative de la structure,
- Modalités spécifiques de l'accompagnement des apprentis.

Groupement de partenaires régionaux Rhône-Alpes

Présentation et organisation générale du dispositif de formation des tuteurs/maître d'apprentissage.

La compréhension et l'appropriation de cette démarche méthodologique se fera à partir de travaux dirigés dont les thématiques s'appuieront sur les expériences des bénéficiaires mises en lien avec les supports pédagogiques des formateurs (cf. annexes).

Cette méthode, centrée sur le développement d'un savoir faire à confronter avec la réalité de l'accompagnement tutoral en site qualifiant, complétée de la partie réflexive expérimentée avec les formateurs contribuera à l'émergence des compétences.

Le dispositif est construit de sorte qu'il puisse répondre aux demandes des établissements et des bénéficiaires et les inscrire, s'ils le désirent, dans une progression d'acquisition de compétences pour l'ensemble des missions liées à la fonction tutorale : tuteur de proximité, les bases – tuteur de proximité, approfondissement – fonction tutorale ou maître d'apprentissage.

Architecture du dispositif

Afin de faciliter l'accès à la formation et d'ajuster le dispositif aux contraintes et besoins des établissements, la formation est proposée de façon modulaire :

Module 1 - Tuteur de proximité : les bases - durée de 40 h, réparties sur 6 jours sur le principe d'une alternance de regroupement de 3 X 2 Jours selon le calendrier propre à chaque action.

Module 2 – Tuteur de proximité : approfondissement - durée de 40 h, réparties sur 6 jours sur le principe d'une alternance de regroupement de 3 X 2 Jours selon le calendrier propre à chaque action.

Module 3 – Tuteur référent - durée de 40 h, réparties sur 6 jours sur le principe d'une alternance de regroupement de 3 X 2 Jours selon le calendrier propre à chaque action.

Module spécifique maître d'apprentissage – 10 h d'articulation + 30 h module spécifique. Cette formation est uniquement dispensée aux professionnels engagés dans l'accompagnement d'un apprenti.

Présentation des modules de formation

Module 1 - Tuteur de proximité : les bases - durée de 40h

Lors de chaque journée de 7 heures, une heure sera réservée à l'appropriation personnelle, la recherche, le suivi personnalisé, du travail en auto formation assistée par groupe ou sous groupe.

Contenu du module

- Notions de compétences
- Notions de référentiel
- Notions d'alternance intégrative
- Préparer l'accueil, accueillir.
- Favoriser l'émergence des compétences
- Favoriser l'émergence d'une posture professionnelle propre au métier
- Mettre en œuvre les outils d'évaluation sommative
- Evaluer les compétences
- Faire le bilan du parcours formatif (entretien d'évaluation)
- Mener les entretiens d'évaluation
- Former à l'auto évaluation

Bilan de la formation et évaluation des bénéficiaires par les formateurs

Module 2 – Tuteur de proximité : approfondissement - durée de 40 h -

Lors de chaque journée de 7 heures, une heure sera réservée à l'appropriation personnelle, la recherche, le suivi personnalisé, du travail en auto formation assistée par groupe ou sous groupe.

Contenu du module

- Construire le processus de formation en site qualifiant,
- Construction d'une compétence,
- Construire un référentiel compétence,
- Bâtir un parcours formatif en site qualifiant,
- Elaborer un projet d'accueil,
- Construire un référentiel d'évaluation -critères, indicateurs- indices,
- Le site qualifiant et l'alternance intégrative,
- Evaluation des compétences des bénéficiaires.

Module 3 – Tuteur référent - durée de 40h.

Lors de chaque journée de 7 heures, une heure sera réservée à l'appropriation personnelle, la recherche, le suivi personnalisé, du travail en auto formation assistée par groupe ou sous groupe.

Groupement de partenaires régionaux Rhône-Alpes

Contenu du module

- Connaissance des différents types de formation et de la VAE,
- Liens avec les établissements de formation,
- Explicitation des niveaux de délégations,
- Approche de la Sociologie des organisations,
- Connaître les valeurs du site qualifiant, les expliciter, leur donner sens dans un parcours formatif,
- Savoir référer son action à un cadre conceptuel,
- Se situer dans un cadre conceptuel en lien avec les établissements de formation,
- Connaître et mettre en œuvre les diverses modalités d'entretiens formatifs,
- Réguler les processus de formation en site qualifiant,
- Etre en capacité de repérer les personnes ressources de l'établissement ou service en fonction des compétences à faire émerger,
- Evaluer l'activité tutorale,
- Coordonner les actions des acteurs,
- Faire évoluer le dispositif du site qualifiant,

Evaluation des compétences des bénéficiaires.

Module spécifique maître d'apprentissage : 10h d'articulation + 30 h module spécifique

Journée d'articulation deux modules avec le module spécifique : 7 h (dont une heure d'auto-formation).

Finalité : donner une dimension participative au module spécifique

Contenu :

- Travail sur les représentations de l'apprentissage,
- Première connaissance des dispositifs et la mise en perspective du module spécifique.
- A cette journée sont associées 3 heures de travail de recherche personnelle de documents, (Articles du code du travail, référentiel de maîtres d'apprentissages, plaquette DRJSCS sur l'apprentissage, articles sur le thème).

Le module spécifique « Maîtres d'apprentissage » se déroulera sur 4 journées (2 fois 2 journées) de 7 h (dont une heure d'auto-formation en centre de formation) et de 2 heures de travail personnel entre les sessions Elle sera validée par la constitution, au cours de la formation du « dossier de l'apprenti »

Contenus

- Aspects historiques,
- Les règles génériques de l'apprentissage (code du travail),
- Les conditions particulières en travail social au niveau national (L'accord de branche),
- Les conditions particulières en travail social au niveau régional.